



DECISION DU PRESIDENT N°2024-07

PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT – INGENIERIE ÉTUDE DE FAISABILITE DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE

Le Président de la Communauté de Communes Bassée-Montois,

Vu l'Article 14^o de la délibération n°D_2020_5_5 en date du 23 juillet 2020 chargeant le Président, pour la durée de son mandat, et par délégation du conseil communautaire, *de demander à tout organisme financeur, dans la limite de 500 000 euros l'attribution de subvention ;*

Considérant que la Communauté de communes souhaite mener une étude de faisabilité de développement portuaire dans le cadre de la création de la plateforme portuaire Bray-sur-Seine/Jaulnes ;

Considérant que le montant total estimatif de cette étude est évalué à 76 778,75 euros HT ;

Considérant que cette étude pourrait bénéficier d'un financement au titre du volet ingénierie du Fonds vert pour l'année 2024 ;

DECIDE

Article 1 : décide de présenter un dossier de demande de subvention ÉTAT dans le cadre de la programmation 2024 ;

Article 2 : s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Etat - Fonds Vert 2024 Ingénierie : 61 423 €,
- Ressources propres : 15 355,75 € ;

Article 3 : dit que la dépense sera inscrite au budget 2024 Port de Bray, article 2031 section d'investissement ;

Article 4 : de demander une subvention auprès du Fonds vert – Ingénierie à hauteur de 61 423 euros soit un taux de 80% ;

Article 5 : conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le 25/04/2024

ID : 077-200040251-20240422-2024_07ADM-AR

Article 6 : la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bray-sur-Seine, le 22/04/2024

Le Président

Roger DENORMANDIE

Le Président certifie exécutoire la présente décision
Déposée en sous-préfecture le 25/04/2024
Date de publication le 25/04/2024

